



1.6 S'ENGAGER AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Les objectifs ambitieux fixés par le président de la République et le Gouvernement pour le développement du Service national universel (SNU) sont déclinés et mis en œuvre depuis l'été 2019 :
 - **1 978** jeunes inscrits à l'expérimentation dans 13 départements en 2019 ;
 - **29 000** dossiers ouverts pour les séjours de cohésion en 2021 dont 18 803 validés (annulation des séjours en 2020 en raison de la crise sanitaire) ;
 - **122** centres (au moins un par département) adaptés aux protocoles sanitaires renforcés pour ces séjours de cohésion 2021.

Objectif 2022 : au moins **50 000** participants.

— UN PROJET POUR LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE

L'ambition

Le SNU est un projet complémentaire du cadre scolaire visant à impliquer pleinement les élèves dans la vie de la Nation et à préparer leur entrée dans la citoyenneté.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- faire vivre les valeurs républicaines ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'organisation

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, en situation de handicap ou non, et sans distinction de parcours (scolarisés en filières générale, technique, professionnelle,

agricole, décrocheurs, apprentis, etc.).

Il se décline en 4 phases successives à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de solliciter le volontariat des jeunes ;
- un séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif, dans un autre département et structuré autour d'une organisation de la journée type et d'un éventail de modules obligatoires ;
- une mission d'intérêt général inscrite dans une logique d'accompagnement, de personnalisation des parcours et de mise en pratique de l'engagement sur son territoire ;
- une phase d'engagement volontaire d'au moins trois mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

— UN SÉJOUR DE COHÉSION DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS EN 2021

Les séjours de cohésion 2021

Les séjours de cohésion 2021 se sont tenus du 21 juin au 2 juillet. Les emplois du temps ont été construits autour de 7 thématiques obligatoires, abordées sous la forme d'ateliers collectifs, de modules, de temps d'échange, dans une logique de mise en situation.

Les 7 thématiques obligatoirement couvertes pendant le séjour de cohésion :

- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- culture et patrimoine ;
- découverte de l'engagement ;
- défense, sécurité et résilience nationales ;
- développement durable et transition écologique.

Les modules obligatoires dans l'ensemble des centres SNU :

- éducation à la sécurité routière ;
- promotion de la santé ;
- autodéfense ;
- point d'étape compétences-orientation et découverte des métiers ;
- journée Défense et mémoire ;
- sécurité intérieure.

Les participants passent également des bilans individuels :

- test de détection des difficultés de lecture ;
- test de compétences numériques ;
- détection de situations de santé exigeant une prise en charge au retour à domicile.

Évaluation du dispositif

L'Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire (Injep) effectue une évaluation de ces séjours grâce à une présence sur 12 centres pendant l'ensemble du séjour, d'une part, et à plus de 3 700 questionnaires remplis par les jeunes sur 53 centres différents, d'autre part.

— LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Objectifs et enjeux

Les missions d'intérêt général (MIG) visent à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes, et donc leur insertion sociale et professionnelle. Elles se situent au croisement de deux logiques : celle d'un service rendu à la Nation et celle d'une

découverte de l'engagement. Ses modalités de mise en œuvre doivent donc s'appuyer sur la conciliation de ces deux objectifs. Leur préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.

Structures d'accueil

Les MIG peuvent être effectuées auprès des structures suivantes :

- associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- collectivités ;
- établissements ou structures publiques ;
- entreprises agréées « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ;
- établissements de santé privés d'intérêt collectif, etc.

Les missions

Les MIG relèvent des thématiques suivantes : défense et mémoire ; sécurité ; solidarité ; santé ; éducation ; culture ; sport ; environnement et développement durable ; citoyenneté.

Elles correspondent à un engagement de douze jours ou 84 heures et peuvent prendre 4 formes :

- **mission perlée** : concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les Ephad, etc. ;
- **mission ponctuelle** : concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, etc. ;
- **projet collectif** : plusieurs volontaires décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée identifiée ;
- **préparation et formation en vue d'un engagement volontaire** (par exemple, la création d'une junior-association).

Profil des jeunes volontaires

- **3,8 %** des jeunes volontaires sont en situation de handicap ; **2,9 %** bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et **4,5 %** d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- **5,1 %** des jeunes volontaires sont issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et **36 %** des zones rurales (définition Insee).
- **55 %** des volontaires sont des jeunes filles.